

nité est très importante. Il est absolument nécessaire qu'elle soit complètement et librement discutée par la Chambre. Je ne connais pas une autre catégorie de gens que les députés fédéraux qui travaillent encore aux prix d'avant-guerre, car les députés provinciaux ont reçu une augmentation. Il y a un vieux proverbe qui dit: "On estime la valeur d'un homme selon ce qu'il prétend valoir", et si nous estimons que nos services ne valent que \$2,500, des gens auront le droit de conclure que nous ne valons pas plus. La plupart des députés, surtout ceux de l'Ouest, font un sacrifice pécuniaire en étant à Ottawa, et l'on devrait les dédommager pour cette perte. J'ai souvent entendu dire: "Oh ceci ne vous intéresse pas; vous avez déjà augmenté votre indemnité." Ceci s'est souvent dit et particulièrement cette année, si bien que l'on se figure que nous l'avons réellement augmentée et après tout il n'y a pas eu de critique. Je suis certain qu'il n'y en aurait pas, et, avec l'honorable député de Dorchester (M. Cannon) je dis que l'augmentation de l'indemnité est dans l'intérêt d'un pays démocratique, parce que, lorsque les députés sont suffisamment rétribués, toutes les classes de la société peuvent avoir accès au Parlement.

Le Parlement a pour fonction de représenter les vues de tout le peuple, et celui-ci serait mieux représenté, si l'on majorait le chiffre de l'indemnité parlementaire, et les riches n'auraient pas si franches coudées qu'aujourd'hui.

Certains députés m'ont dit qu'ils ne brigueraient plus les suffrages populaires pour la Chambre des communes, si l'indemnité demeure au même chiffre; car, ainsi que l'a observé l'honorable représentant des Trois-Rivières (M. Bureau) souvent les députés fédéraux, doivent bourse délier en faveur de diverses œuvres de bienfaisance, et cela dans une plus large mesure que s'ils n'étaient pas représentants du peuple, et une plus forte indemnité leur permettrait de faire face à ce surcroît de dépenses qui grèvent leur budget. Ceux qui ne sont pas députés ne sauraient concevoir toutes les dépenses qu'entraînent ces souscriptions. Mais, medira-t-on, les députés ne demeurent à Ottawa guère plus de quatre à cinq mois. Mais ce ne sont pas seulement les travaux de la session qui absorbent les moments si précieux du député; il doit consacrer une forte partie de ses loisirs à l'œuvre de son comté, surtout par ces temps critiques et de profond malaise. Si un député a l'esprit assez étroit pour penser que ses élec-

[M. Blake.]

teurs lui tiendront bon compte de son opposition à cette majoration des émoluments parlementaires, tandis que ses collègues l'ont approuvée et subi les critiques qu'on pourrait leur adresser; puis si ce député, en dépit de son opposition, met tranquillement l'argent dans sa poche et à son retour dans son comté, monte à la tribune aux harangues, ce serait un véritable déshonneur pour lui et il devrait se juger indigne de siéger à côté d'hommes honorables comme les élus de la nation. Si un député est hostile à cette augmentation des émoluments parlementaires, qu'il ait donc le courage de prendre la parole et de donner les raisons de son attitude. Nous avons rompu la glace, nous avons fait les premières démarches, et voilà le moment favorable pour donner ces explications, afin que nous sachions où nous en sommes.

M. McCOIG: Monsieur l'Orateur, je souscris volontiers à l'avis de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Blake) quand il affirme que les députés, soit qu'ils approuvent ou désapprouvent la majoration des émoluments parlementaires, doivent s'en expliquer franchement.

A mon avis, nombre de députés des provinces de l'Ouest éprouvent, dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, beaucoup plus de fatigues et de peine que certains députés de l'Ontario ou de la province de Québec. J'ai le bonheur de pouvoir me rendre fréquemment chez moi pour vaquer à mes affaires, au cours de la session. La première fois que j'ai entendu parler de l'augmentation de l'indemnité parlementaire, j'ai pensé que l'heure était mal choisie pour préconiser ou accepter pareille augmentation, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, lorsqu'il a rogné les crédits affectés aux travaux publics, le Gouvernement a donné comme raison la rareté de l'argent. Tout récemment le ministre des Finances a déposé son budget qui taxe tous les articles de première nécessité, et nous allons demander à l'homme du peuple de délier les cordons de sa bourse, comme il ne l'a encore jamais fait. En pareilles circonstances, si nous restions ici les bras croisés, donnant à entendre au Gouvernement par notre silence que nous allons lui prêter appui, s'il propose l'augmentation de l'indemnité parlementaire, ce serait injuste envers le Gouvernement et envers nos électeurs, et on pourrait nous taxer de déloyauté. Je tiens donc à déclarer que je désapprouve la majoration de l'indemnité parlementaire en ce moment, non pas que les députés, à mon avis, ne méritent pas une